

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 3 octobre 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 septembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, David Le Doussal, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Pascale Douineau
Nadine Constantino a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Michel Forget
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Christophe Couic a donné pouvoir à David Le Doussal à partir de 22h
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

11. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LE COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE SAINT-DAVID POUR LA RESTAURATION DU MOBILIER RELIGIEUX

Exposé :

La Chapelle Saint-David de Quimperlé, bien que conservant une grande partie des éléments datant de l'époque de sa construction (XVI^e siècle), a été très remaniée au milieu du XIX^e siècle lors d'une campagne d'agrandissement du cimetière qui l'entoure. Les travaux d'agrandissement et de reconstruction partielle de la chapelle ont été supervisés par l'architecte Joseph Bigot en 1846.

L'édifice et son mobilier ne sont actuellement pas protégés au titre des Monuments Historiques. Une importante campagne de travaux intérieurs a été réalisée dans les années 1980 par l'association de sauvegarde de la Chapelle Saint-David.

L'association et la Ville de Quimperlé souhaitent aujourd'hui engager un traitement de conservation de l'ensemble du mobilier qui souffre de dégradations actives qui mettent en péril sa pérennité (infestation d'insectes xylophages), et ne restaurer, dans un premier temps, que les statues de Saint-Cornély et Saint-David.

Le Comité de sauvegarde de la chapelle Saint-David souhaite financer la conservation et la restauration du mobilier appartenant à la Ville de Quimperlé, non protégé au titre des Monuments Historique.

En effet, l'état sanitaire du mobilier à la chapelle Saint David nécessite de procéder à sa conservation, à sa restauration, à son nettoyage et à sa consolidation dans les règles de l'art.

Le coût prévisionnel de la conservation-restauration, s'élève à **12 269€ HT** et sera pris en charge suivant le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Mobilier - chapelle St David

CM du 3 octobre 2019

DEPENSES		RECETTES		%
Mobilier non protégé MH				
Traitement de conservation				
Autel et 5 statues : Vierge à l'Enfant, Saint Pierre, Saint Sauveur, saint Joseph, Sainte Anne	4541	Conseil Départemental du Finistère	1 886,15 €	35%
Option examen de la polychromie	848	Comité de sauvegarde de la chapelle St David	2 425,05 €	
		Ville de Quimperlé	1 077,80 €	20%
SOUS TOTAL (HT)	5 389,00 €	TOTAL (HT)	5 389,00 €	
Mobilier non protégé MH				
Traitement de restauration				
saint David et Saint Cornély	6562	Conseil Départemental du Finistère	2 408,00 €	35%
Option restitution de la crosse de Saint David	318	Comité de sauvegarde de la chapelle St David	3 096,00 €	
		Ville de Quimperlé	1 376,00 €	20%
SOUS TOTAL (HT)	6 880,00 €	TOTAL (HT)	6 880,00 €	
Récapitulatif				
Traitement de conservation	5 389,00 €	Conseil Départemental du Finistère	4 294,15 €	35%
Traitement de restauration	6 880,00 €	Comité de sauvegarde de la chapelle St David	5 521,05 €	
		Ville de Quimperlé	2 453,80 €	20%
TOTAL (HT)	12 269,00 €	TOTAL (HT)	12 269,00 €	

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre de la programmation 2019,
- de signer la convention de partenariat et de co-financement avec l'association, le Comité de sauvegarde de la chapelle Saint David.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 10 septembre 2019

Avis favorable de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 25 septembre 2019

P.J. : projet de convention

Décision :

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE
Michaël QUERNEZ.